

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-quatorzième session**

Bangkok, 11-16 mai 2018

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

**Coopération et intégration économiques régionales  
en Asie et dans le Pacifique****Rapport de la deuxième Conférence ministérielle sur la  
coopération et l'intégration économiques régionales en  
Asie et dans le Pacifique***Résumé*

La deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique qui s'est tenue à Bangkok du 21 au 24 novembre 2017 comportait deux segments : le Segment hauts responsables (21-22 novembre 2017) et le Segment ministériel (23-24 novembre 2017). Elle était organisée conjointement par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Banque asiatique de développement.

La Conférence a passé en revue et examiné les questions nouvelles dans le domaine de la coopération et de l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, avant de parvenir à l'élaboration d'une série de recommandations sur les mesures et initiatives permettant de renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La Conférence a débouché sur l'adoption de la Déclaration ministérielle sur le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique.

La Commission souhaitera peut-être examiner et approuver la Déclaration ministérielle et donner des orientations quant à sa mise en œuvre.

**I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention**

1. La deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique recommande à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) d'approuver la Déclaration ministérielle sur le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/MCREI(2)/L.3).

---

\* ESCAP/74/L.1

## II. Compte rendu des travaux

### A. Renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique pour appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

(Point 2 de l'ordre du jour)

2. Les hauts responsables étaient saisis d'une note du secrétariat intitulée « Renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique pour appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (E/ESCAP/MCREI(2)/1).

3. La Secrétaire exécutive de la CESAP a présenté les progrès réalisés en matière de coopération et d'intégration économiques régionales depuis la première Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, tenue en 2013, et a souligné les nouvelles priorités qui s'étaient fait jour depuis lors. Une nouvelle question majeure à examiner était celle de savoir comment harmoniser la coopération et l'intégration économiques régionales avec le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Parmi les autres priorités figuraient le maintien de l'élan des initiatives de coopération et d'intégration économiques régionales dans le climat de lutte contre la mondialisation et de menace du protectionnisme, ainsi que le recentrage des approches et des politiques de coopération et d'intégration économiques régionales permettant une répartition plus équitable des avantages de la croissance économique, tant à l'intérieur des pays qu'entre les pays.

4. L'adoption de politiques visant à renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales s'imposait pour chacun de ses quatre piliers. En matière de renforcement de l'intégration des marchés, il était nécessaire de réduire les coûts commerciaux bilatéraux élevés par l'amélioration de la coordination, la reconnaissance mutuelle et l'harmonisation des accords commerciaux bilatéraux ainsi qu'en faisant face aux formes cachées de protectionnisme. De plus, la circulation transfrontalière de la main-d'œuvre devait être facilitée par une coopération renforcée en matière de politiques de migration de main-d'œuvre. S'agissant des progrès à accomplir vers une connectivité ininterrompue, il était nécessaire d'améliorer à la fois les infrastructures « matérielles » et « immatérielles » pour appuyer la création de couloirs économiques et faciliter les échanges commerciaux et les flux d'investissement. Concernant l'amélioration de la coopération financière, il était nécessaire de renforcer la collaboration en matière de surveillance financière et d'apport de liquidités, de stimuler l'intégration des marchés des capitaux de la région et d'établir des mécanismes de financement spécifiques aux projets d'infrastructures transfrontaliers. Quant aux vulnérabilités et aux risques communs, il était nécessaire de développer la coopération régionale en matière de gestion de la réduction des risques de catastrophe, notamment en renforçant les dispositifs d'alerte rapide multirisques.

5. La mise en œuvre de ces politiques nécessiterait une refonte fondamentale de toute l'approche de la coopération et de l'intégration, depuis les politiques et cadres traditionnels de coopération et d'intégration économiques régionales, qui tendaient à être axés sur la croissance, jusqu'aux approches novatrices intégrant des considérations sociales et environnementales. À cette fin, le texte explicatif du Programme 2030 devait gagner un écho plus large – dans le cadre des travaux de toutes les initiatives de coopération – pour devenir l'approche dominante de l'époque actuelle.

6. Dans sa présentation, M. Yasuyuki Sawada, Économiste en chef et Directeur général du Département de recherche économique et de coopération régionale de la Banque asiatique de développement (BAsD), a souligné que la coopération et l'intégration économiques régionales étaient indispensables à la réalisation efficace des objectifs de développement durable. En particulier, le commerce et l'investissement étaient des moteurs essentiels d'une croissance durable et inclusive, et le renforcement des chaînes de valeur mondiales et régionales jouait un rôle important dans la création d'emplois décents et de débouchés économiques. La coopération et l'intégration économiques régionales pouvaient également tenir lieu de protection contre les incertitudes planétaires et jouer un rôle clef dans la mise à profit du potentiel de croissance inexploité de la région dans des domaines tels que le commerce des services, la coopération financière aux fins d'investissements dans les infrastructures et le développement axé sur la technologie et l'innovation.

7. Les liens intrarégionaux en matière de commerce et d'investissement s'étaient encore resserrés depuis le début du nouveau millénaire, bénéficiant du développement des chaînes de valeur mondiales et régionales, et le commerce des services dans la région avait été multiplié par cinq. Toutefois, les technologies et le commerce électronique pourraient être mieux exploités pour améliorer le caractère inclusif de la croissance tirée par le commerce. De plus, étant donné que les investisseurs de portefeuille continuaient d'investir en dehors de la région et que les marchés financiers de la région étaient de plus en plus exposés aux chocs mondiaux, il était nécessaire de développer la coopération et l'intégration financières dans la région. En outre, il était nécessaire de surmonter les obstacles à la coopération et à l'intégration économiques régionales pour favoriser la réalisation du développement durable dans la région.

8. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Afghanistan ; Bangladesh ; Fidji ; Inde ; et Timor-Leste.

9. La coopération et l'intégration économiques régionales étaient essentielles à la réalisation du Programme 2030. Les hauts responsables ont souligné la nécessité d'une approche consolidée et coordonnée et la nécessité d'un financement spécifique des infrastructures par le canal des banques multilatérales de développement et des organisations multilatérales. Pour faire en sorte que la coopération et l'intégration économiques régionales appuient efficacement le Programme 2030, il faudrait résolument envisager d'accroître les possibilités de production pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

10. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) étaient à la fois un élément essentiel d'une connectivité ininterrompue et une priorité pour le développement économique, et l'infrastructure des TIC devait être accessible à tous, y compris à la population des zones rurales. Un représentant s'est déclaré très favorable à l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et a préconisé la modification de l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie afin d'y intégrer le déploiement conjoint des TIC et des infrastructures de transport telles que la route et le rail. Le même représentant a noté que ce déploiement conjoint pourrait être un moyen rentable de faire progresser l'infrastructure des TIC.

11. Un représentant a déclaré que les initiatives en matière de connectivité devraient être fondées sur des normes internationales universellement reconnues, la bonne gouvernance, l'état de droit, l'ouverture, la transparence et l'égalité. Ces initiatives devraient également respecter les principes de la responsabilité financière et être menées dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale.

**B. Examen des progrès accomplis par la région dans les quatre domaines de coopération et d'intégration économiques régionales, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

(Point 3 de l'ordre du jour)

**Éliminer les obstacles à une plus grande intégration des marchés**

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

12. Les hauts responsables étaient saisis de la note du secrétariat intitulée « Éliminer les obstacles à une plus grande intégration des marchés en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/MCREI(2)/2).

13. Dans sa présentation, la Directrice de la Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation a souligné que le commerce avait été un moteur de la croissance économique et de l'intégration régionale en Asie et dans le Pacifique. Le commerce intrarégional, qui représentait plus de la moitié du commerce total de la région, et l'investissement direct étranger (IDE) intrarégional avaient considérablement augmenté au cours de la dernière décennie, contribuant ainsi à l'intégration régionale. Toutefois, un certain nombre de problèmes subsistaient, notamment des coûts commerciaux élevés entre les sous-régions, le chevauchement d'accords bilatéraux et régionaux sur le commerce et l'investissement régis par des règles différentes, et un environnement commercial médiocre, d'où la difficulté pour les petites et moyennes entreprises de croître et de jouer un rôle sur la scène internationale. Les recommandations formulées portaient notamment sur la réduction du protectionnisme, la rationalisation des accords commerciaux, l'accélération de la mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce numérique, l'élaboration de régimes d'investissement régionaux conciliant les droits des investisseurs et les besoins du pays d'accueil en matière de développement, et la promotion des processus d'intégration au marché du travail.

14. Dans sa présentation, M<sup>me</sup> Cyn-Young Park, Directrice de la Division de la coopération et de l'intégration régionales du Département de recherche économique et de coopération régionale de la BASD, a noté que la région Asie-Pacifique se caractérisait par de grandes variations d'intégration régionale entre les sous-régions et qu'il y avait à la fois des difficultés et des possibilités de développer cette intégration. Même si la participation de l'Asie aux chaînes de valeur mondiales avait stagné et que les mesures commerciales dans la région ne cessaient d'augmenter, les liens intrarégionaux en matière de commerce et d'investissement continuaient de se renforcer. À cet égard, la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'autres mesures de facilitation du commerce, y compris celles qui visaient à réduire les temps d'attente à la frontière, contribuerait à diminuer les coûts commerciaux. Si la bonne gouvernance était le facteur clef pour attirer les IDE, les accords d'investissement jouaient également un rôle utile. Les barrières commerciales étaient plus élevées dans le secteur des services que dans celui de la fabrication, et il était nécessaire d'améliorer le cadre réglementaire des services. M<sup>me</sup> Park a souligné le rôle de la BASD en tant que partenaire clef en matière de coopération régionale, qui privilégiait la connectivité, le partage des connaissances et le développement des couloirs économiques.

15. Dans sa présentation, M. Masahiro Kawai, professeur à l'École supérieure de politique publique de l'Université de Tokyo, a noté qu'un recul du multilatéralisme avait été observé au niveau mondial ces dernières années, comme en témoignaient, par exemple, l'absence de progrès dans le Cycle de

négociations de Doha pour le développement de l'OMC et l'émergence d'un sentiment protectionniste dans certains pays. Toutefois, la libéralisation du commerce et de l'investissement pourrait passer par la conclusion et la mise en œuvre d'accords de libre-échange régionaux et intrarégionaux, y compris, entre autres, l'Accord de partenariat économique transpacifique, l'Accord régional de partenariat économique global et l'accord de la Communauté économique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Pour permettre à ces accords de maximiser leurs effets bénéfiques sur le développement, il était important qu'ils appuient la participation des pays à revenu faible ou intermédiaire et qu'ils facilitent leur accès aux chaînes de valeur régionales et mondiales. Pour inclure ces pays de manière effective, les signataires de tels accords devraient envisager d'élargir le nombre de leurs États membres. Enfin, il y avait de multiples possibilités de simplifier et d'harmoniser les nombreux petits accords de libre-échange dans la région, notamment en rationalisant leurs règles d'origine.

16. Les représentants des membres et membres associés suivants ont fait des déclarations : Bangladesh ; Inde ; et Timor-Leste.

17. Le commerce et l'investissement intrarégionaux, ainsi que les chaînes de valeur mondiales et régionales qui y étaient associées, étaient d'importants moteurs de la mobilisation des ressources et de l'intégration régionale. En conséquence, il serait nécessaire d'éviter le protectionnisme, de réduire les obstacles au commerce, notamment non tarifaires, et d'améliorer le climat des affaires. La réunion a été informée des mesures prises par divers pays dans ces trois domaines. Il était nécessaire d'améliorer l'accès aux marchés des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

18. Un représentant a estimé qu'une base de données régionale sur les mesures non tarifaires améliorerait la disponibilité d'informations transparentes, fiables et comparables sur ces mesures et a souligné la nécessité de disposer de meilleures données pour faciliter la compréhension des règles d'origine en vigueur dans le cadre des divers accords de libre-échange de la région, condition nécessaire à leur simplification.

19. Un représentant a déclaré que l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique jouait un rôle important dans la facilitation du commerce régional et a encouragé d'autres pays de la région à adhérer à cet Accord.

20. Les hauts responsables ont souligné l'importance des efforts visant à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre en tant qu'outil de promotion du développement durable. De tels efforts devraient s'inscrire dans le contexte de migrations sûres, ordonnées et régulières, grâce à la protection des droits des travailleurs migrants.

### **Vers une connectivité régionale ininterrompue**

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

21. Les hauts responsables étaient saisis de la note du secrétariat intitulée « Vers une connectivité régionale ininterrompue en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/MCREI(2)/3).

22. Dans sa présentation, le Directeur de la Division des transports a noté que la connectivité ininterrompue des transports, de l'énergie et des TIC était l'un des quatre piliers du programme de coopération et d'intégration économiques. La connectivité régionale ininterrompue était importante pour

aider les pays membres à élargir leurs marchés, optimiser les échanges et renforcer la collaboration à l'appui du développement durable et de la prospérité partagée. Pour parvenir à une connectivité ininterrompue, il fallait prendre des mesures pour résoudre les problèmes liés aux logiciels, tels qu'en matière de cadres et de capacités, et au matériel, tels qu'en matière de réseaux physiques.

23. Dans sa présentation, M. Ronald Butiong, Directeur de la Division de la coopération régionale et de la coordination des opérations au Département de l'Asie du Sud de la BASD, a noté que si l'Asie du Sud avait été la sous-région ayant connu la plus forte croissance en Asie et dans le Pacifique, elle se caractérisait également par un déficit en matière d'infrastructures, de capacités institutionnelles et de connectivité. Ce déficit avait une incidence négative sur le coût et l'efficacité du commerce, en particulier dans la sous-région. Pour remédier à ce déficit, il a noté cinq priorités stratégiques de la BASD : a) la mise en place de couloirs de transport intermodal efficaces le long des principaux itinéraires commerciaux ; b) l'harmonisation et la simplification des procédures douanières et de franchissement des frontières, notamment par la mise en œuvre de modalités transfrontalières sûres élaborées par la CESAP ; c) la diversification des marchés de l'énergie et l'électrification des zones reculées ; et d) la définition de projets d'infrastructure prioritaires.

24. Dans sa présentation, M. Bayaraa Sanjaasuren, Directeur de l'Institut de coopération économique régionale de l'Asie centrale, a donné des informations sur les principaux éléments de la Stratégie de coopération économique régionale pour l'Asie centrale à l'horizon 2030 intitulée « Faire le lien entre les personnes, les politiques et les projets pour un développement partagé », qui devrait favoriser la coopération et l'intégration économiques régionales dans les domaines des transports, de l'énergie et des TIC en Asie centrale. À propos de l'efficacité des transports, il a souligné qu'une réduction de 10 % du temps d'importation entraînerait une augmentation de 2 à 3 % du commerce intrarégional, s'élevant à 1,4 milliard de dollars.

25. Dans sa présentation, M. Oudet Souvannavong, Président du Conseil des entreprises de la sous-région Bassin du Mékong, a souligné qu'il importait de mettre en place des liens infrastructurels pour faciliter les échanges, les investissements, le tourisme et les autres formes de coopération économique transfrontières. À cet égard, il a cité les activités en cours pour connecter les réseaux ferroviaires des pays de la sous-région Bassin du Mékong, développer les services maritimes de transroulage et mettre en œuvre des mesures pour faciliter le trafic routier transfrontière. Il a précisé que les investissements dans les infrastructures devaient être complétés par de meilleurs services logistiques grâce à la création de plateformes logistiques et à l'installation et à l'utilisation accrues des technologies de communication numérique.

26. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Chine ; Inde ; Malaisie ; Pakistan ; Philippines ; République de Corée ; Thaïlande ; et Timor-Leste.

27. La connectivité ininterrompue était un moteur clef de la croissance économique, de la réduction de la pauvreté et de l'inclusivité sociale, ainsi qu'un catalyseur pour la mise en œuvre du Programme 2030. À cet égard, les activités du secrétariat relatives aux réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique avaient joué un rôle crucial pour l'amélioration de la connectivité de transport inter pays et interrégionale.

28. Les couloirs économiques jouaient un rôle essentiel pour la coopération et l'intégration régionales et la croissance économique. Ils permettaient de

cadre les priorités nationales dans le domaine des transports avec les initiatives régionales, d'harmoniser les normes techniques et opérationnelles, d'appliquer des mesures de facilitation et d'utiliser les nouvelles technologies propres à améliorer l'efficacité du transport des marchandises au franchissement des frontières.

29. L'action engagée pour combler les lacunes actuelles dans les infrastructures, moderniser les liaisons déficientes et établir des couloirs économiques englobant le développement routier, ferroviaire, portuaire et aéroportuaire était au cœur des stratégies nationales de développement des transports dans de nombreux pays de la région conformément à la Déclaration de Bangkok de 2013 sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique.

30. L'action engagée par les membres et membres associés de la CESAP en faveur du développement des transports contribuait à la mise en œuvre des initiatives multilatérales comme le Plan-cadre pour la connectivité des pays de l'ASEAN, le Forum Bangladesh–Chine–Inde–Myanmar pour la coopération régionale, l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle, l'initiative « Une ceinture, une route », le Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale et le Programme de coopération économique sous-régionale de l'Asie du Sud.

31. La mise en place d'une connectivité ininterrompue passait par la bonne intégration des réseaux routiers et ferroviaires avec les autres modes en assurant les connexions avec les ports maritimes, les ports fluviaux, les aéroports et les ports secs. Les mesures prises à cet effet créeraient aussi des conditions favorables à l'amélioration de l'efficacité des liaisons entre les pays sans littoral et les ports maritimes internationaux et à la réduction de l'impact environnemental du secteur des transports.

32. Les hauts responsables ont reconnu qu'il importait de se doter de parcs de véhicules à faible émission de carbone et de politiques encourageant l'utilisation des systèmes de transport public au détriment des véhicules privés. La mobilité des usagers serait améliorée si l'on recourait aux nouvelles technologies et si l'on faisait un plus large usage des systèmes de transport intelligents. Ils ont aussi relevé la nécessité de mettre en application les mesures d'accessibilité universelle afin de prendre en compte les besoins des personnes handicapées et des personnes âgées.

33. Les hauts responsables ont souligné la nécessité de renforcer la coopération régionale pour améliorer la connectivité énergétique. Ils ont également noté qu'il importait de consolider les infrastructures énergétiques transfrontières et les marchés régionaux de l'électricité afin de stimuler la croissance économique, de promouvoir l'interdépendance énergétique, d'assurer aux ménages un approvisionnement en électricité stable et sûr, et de diversifier le bouquet énergétique, en particulier en élargissant la part des énergies renouvelables modernes.

34. Plusieurs représentants se sont déclarés favorables aux initiatives de la CESAP telles que l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.

35. Un représentant a émis l'avis qu'il existait une forte corrélation entre le développement et la paix et la sécurité. La primauté du droit et le respect du droit international étaient des aspirations universelles. Cela requerrait aussi le respect et l'application intégrale des résolutions des Nations Unies, une obligation pour tous les États membres.

**Renforcer la coopération financière régionale**

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

36. Les hauts responsables étaient saisis de la note du secrétariat intitulée « Renforcer la coopération financière régionale en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/MCREI(2)/4).

37. Dans sa présentation, le Directeur de la Division de la politique macroéconomique et du financement du développement a indiqué que la coopération financière régionale devait porter sur cinq domaines : la stabilité financière, le développement des marchés des capitaux, le financement des infrastructures, l'inclusion financière et la mobilisation des ressources intérieures. La stabilité financière nécessitait une surveillance macroéconomique efficace et un apport de liquidités, ce pourquoi les arrangements régionaux en place devaient être renforcés du point de vue des ressources, de la couverture à l'échelle de la région et de l'efficacité. Le développement des marchés des capitaux passait par l'élargissement de la base des émetteurs et des investisseurs, parallèlement à une infrastructure des marchés financiers favorable. Pour répondre aux besoins d'investissement considérables dans les infrastructures de la région, on pourrait augmenter la participation du secteur privé dans le cadre de partenariats public-privé, les pouvoirs publics offrant un environnement facilitateur. Pour accroître l'accès des petites et moyennes entreprises aux financements, la région devait étudier les possibilités offertes par les technologies financières et les institutions de microfinancement tout en prenant en compte la stabilité financière. En ce qui concernait la mobilisation des ressources intérieures, il existait pour les pays de la région d'énormes possibilités d'accroître les recettes fiscales, notamment en réduisant la concurrence fiscale excessive.

38. Dans sa présentation, M. Noritaka Akamatsu, Conseiller principal pour la coopération et l'intégration financières à la BASD, a noté que l'intégration financière devait se faire avec précaution et requérait un ferme engagement de la part des pays participants. Dans la région Asie-Pacifique, ce type d'engagement était particulièrement marqué dans les pays de l'ASEAN+3, comme en témoignaient les travaux du Forum du marché des capitaux de l'ASEAN, l'application du Cadre d'intégration financière de l'ASEAN et les banques qualifiées de l'ASEAN. Parmi les difficultés rencontrées pour renforcer l'intégration financière régionale, il a relevé la nécessité d'aider les pays financièrement les moins avancés de la sous-région de l'ASEAN, de connecter les infrastructures de marché et de diffuser les enseignements tirés dans les pays de l'ASEAN+3 auprès des autres pays de l'Asie et du Pacifique.

39. Dans sa présentation, M<sup>me</sup> Pornwasa Sirinupong, Experte principale pour les politiques financières et budgétaires internationales au Bureau des politiques budgétaires du Ministère thaïlandais des finances, a relevé les problèmes rencontrés pour améliorer le développement du secteur financier des pays. Le premier problème était de mieux informer les citoyens au sujet des services financiers et d'améliorer leur accès à ces services. À cet égard, les nouvelles technologies comme l'Internet et les services bancaires par téléphone mobile pouvaient jouer un rôle important. Le deuxième problème était d'élargir l'éventail de produits disponibles. Il pouvait s'agir de produits innovants destinés aux petites et moyennes entreprises et aux simples citoyens et de la mise en place de marchés obligataires en monnaie locale pour aider l'investissement infrastructurel. Un troisième problème était d'améliorer et d'harmoniser les réglementations prudentielles, notamment pour les secteurs de la banque, de l'assurance et des marchés des capitaux, qui étaient fondamentales pour accroître la participation des investisseurs aux marchés financiers. Le quatrième problème était d'accroître le nombre des participants



aux marchés financiers et de les rendre plus rompus aux subtilités de ces marchés.

40. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Japon ; Myanmar ; et Timor-Leste.

41. Le financement était essentiel pour la mise en œuvre du Programme 2030. À cet égard, les pays les moins avancés, plus que les autres, avaient besoin du soutien financier des partenaires de développement. L'assistance des partenaires de développement devrait comprendre un appui pour le développement des capacités ciblé et déterminé par la demande, et le partage des connaissances.

42. Les hauts responsables ont souligné l'importance de la coopération régionale pour assurer la stabilité financière. La coopération financière régionale était nécessaire dans les domaines de la mobilisation des ressources intérieures et du financement des infrastructures. La coopération régionale était aussi importante pour assurer l'inclusion financière, et les hauts responsables ont remercié la CESAP pour son action dans ce domaine.

### **S'attaquer aux vulnérabilités et risques communs**

(Point 3 d) de l'ordre du jour)

43. Les hauts responsables étaient saisis de la note du secrétariat intitulée « S'attaquer aux vulnérabilités et risques communs en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/MCREI(2)/5).

44. La Directrice de la Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe a présenté un plan d'action pour la mise sur pied d'une plateforme régionale pour les dispositifs d'alerte rapide multirisques en vue de s'attaquer aux vulnérabilités et risques communs en Asie et dans le Pacifique. Le plan s'articulait autour de groupes spécifiques pour les divers risques, à savoir les phénomènes météorologiques extrêmes, les catastrophes à évolution lente et les risques géophysiques, et faisait usage d'approches multipartites et de la formule du partenariat. Il devait tirer parti des modalités de coopération régionale existantes pour renforcer les systèmes d'alerte rapide dans le cas de risques transfrontières. Il prévoyait également le renforcement des travaux analytiques et des capacités s'agissant de l'évaluation des risques et de la modélisation à l'aide de formules innovantes afin de mieux se préparer à l'intensification des risques et aux déplacements géographiques à la suite de catastrophes.

45. Dans sa présentation, M. Arup Chatterjee, Principal spécialiste du secteur financier à la BASD, a relevé les différentes options qui se présentaient pour financer les mesures de réduction des risques. L'exposition accrue des sociétés causée par une croissance mal gérée, par l'urbanisation et par les changements climatiques allait continuer à accroître les risques de catastrophe, et pousser de ce fait à rendre prioritaire le financement des risques de catastrophe dans la région. Les pays étaient encouragés à se doter de stratégies de protection contre les risques comprenant divers instruments, comme le financement souverain des risques de catastrophe, l'assurance contre les risques agricoles, l'assurance contre les risques de catastrophe touchant les biens immobiliers, et la protection sociale en liaison avec les catastrophes. Les décideurs pouvaient mettre en place un environnement permettant aux particuliers vulnérables, aux petites et moyennes entreprises et aux industries qui ne l'avaient pas encore fait de contracter une assurance.

46. Dans sa présentation, M. Sung Jin Kang, professeur à la Faculté d'économie de l'Université de Corée, a traité de la contribution que pourrait apporter le commerce vert à la réduction des niveaux mondiaux des émissions de gaz à effet de serre. La part mondiale du commerce vert dans le commerce total avait augmenté depuis les années 1980, et venaient en tête les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Alors que davantage de recherche était nécessaire, il était clair que plus d'investissements dans les industries vertes pourraient ouvrir la voie à la croissance économique des pays en développement, dans le droit fil de l'action menée au niveau international pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

47. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Bhoutan ; Fidji ; Inde ; Japon ; Malaisie ; Myanmar ; Pakistan ; Philippines ; République de Corée ; et Timor-Leste.

48. Les stratégies régionales et sous-régionales déjà en place pour faciliter la coopération régionale dans la lutte contre les vulnérabilités et les risques communs étaient importantes, comme la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et la feuille de route du Pacifique pour le développement durable. La conception et l'application des politiques et initiatives de coopération et d'intégration économiques régionales devaient se faire dans l'optique du Programme 2030.

49. Un représentant a fait observer que les catastrophes étaient sources de conflits et de risques pour le développement économique. Appuyer l'objectif 16 de développement durable assurerait la bonne mise en œuvre des autres objectifs. Un représentant a appelé l'attention sur d'autres risques et vulnérabilités, en plus des catastrophes, des changements climatiques et de la sécurité alimentaire, tels que ceux engendrés par les changements intervenus sur les marchés économiques et de l'emploi, comme relevé dans la Déclaration de l'ASEAN sur le renforcement de la protection sociale.

50. Rappelant que dans le passé, les catastrophes avaient à maintes reprises entravé l'action en faveur du développement, les hauts responsables sont convenus que le renforcement de la résilience face aux catastrophes par la voie de la coopération régionale était une priorité pour assurer le développement durable. Ils ont souligné la nécessité de consolider et d'élargir les mécanismes de coopération régionale existants pour la gestion des catastrophes transfrontières et des retombées des changements climatiques, et exprimé leur appui à l'action de la CESAP à cet égard.

51. Les hauts responsables se sont déclarés favorables à la mise en œuvre du plan d'action régional visant à regrouper sur une seule plateforme les dispositifs d'alerte rapide multirisques et les autres initiatives régionales relatives à la réduction des risques de catastrophe. Ils ont préconisé d'accorder la priorité à l'élaboration d'un système de prévision et d'alerte rapide aux inondations transfrontières dans le bassin du Gange-Brahmapoutre et du Meghna, et d'autres bassins fluviaux transfrontières. Un représentant a appuyé le projet du secrétariat d'élargir l'action des comités des cyclones tropicaux dans le Pacifique, en visant à consolider les partenariats pour les systèmes d'alerte rapide aux tsunamis de bout en bout, et à étendre le Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses aux pays qui n'en bénéficiaient pas.

52. Les hauts responsables ont décrit les mesures prises dans leur pays pour renforcer la sécurité alimentaire et la sécurité des revenus des agriculteurs ainsi que la résilience face aux catastrophes, notamment l'action menée pour

honorer leurs engagements eu égard au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

53. Les hauts responsables ont fait part de leur engagement en faveur de la coopération régionale, sous-régionale et Sud-Sud s'agissant de l'alerte rapide multirisque et de la réduction des risques de catastrophe, notamment sous forme de contributions au Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est. Plusieurs représentants ont relevé l'appui technique que leur pays apportait à d'autres pays de la région pour améliorer leur capacité à gérer les risques de catastrophe, notamment par la fourniture de formations et de services météorologiques, climatiques et d'alerte rapide aux tsunamis.

54. Les hauts responsables ont souligné la nécessité d'accroître les ressources disponibles pour remédier aux problèmes liés aux vulnérabilités et risques communs, notamment par la voie de concertations régionales. Un représentant a émis l'idée que la CESAP, organisme intergouvernemental du système des Nations Unies, n'était pas adaptée pour s'occuper d'activités portant sur la promotion de mécanismes de transfert des risques et que des institutions financières multilatérales, comme la BAsD et la Banque mondiale, étaient mieux à même de s'occuper de telles activités car elles disposaient des compétences requises.

55. Un représentant a souligné que le développement économique était tributaire des océans et de la protection de l'environnement marin, et qu'il fallait prendre des mesures concrètes pour garantir la sécurité alimentaire et pour faire comprendre l'importance du secteur marin pour le développement durable de ce pays et pour les possibilités que celui-ci offrait pour faciliter la connectivité régionale.

### **C. Projet de déclaration ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique**

(Point 4 de l'ordre du jour)

56. Les hauts responsables étaient saisis du projet de déclaration ministérielle sur le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/MCREI(2)/WP.1). Le secrétariat a informé les hauts responsables du processus de consultation qui avait abouti au projet de déclaration révisé.

57. Après des discussions approfondies, les hauts responsables ont recommandé que le projet de déclaration ministérielle soit soumis aux ministres pour examen et adoption.

### **D. Questions diverses**

(Point 5 de l'ordre du jour)

58. Aucune déclaration n'a été faite au titre de ce point de l'ordre du jour.

### **E. Débat de politique générale sur des questions intéressant la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique**

(Point 7 de l'ordre du jour)

59. La Conférence ministérielle a bénéficié des discussions qui se sont tenues lors d'une table ronde ministérielle sur le renforcement de la

coopération et de l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique. La table ronde était animée par le Président du Segment ministériel, M. Swarnim Waglé, Vice-Président de la Commission de planification nationale du Népal. Elle était composée des membres ci-après : M. Epa Tuioti, Ministre des finances du Samoa ; M. Harsha de Silva, Vice-Ministre, Ministère de la politique nationale et des affaires économiques de Sri Lanka ; M<sup>me</sup> Tekreth Kamrang, Secrétaire d'État, Ministère du Commerce du Cambodge ; M. Timur Zhaxylykov, Ministre et Membre du Conseil pour les politiques économiques et financières de la Commission économique eurasiennne ; M. Davaasuren Damdinsuren, Secrétaire d'État, Ministère des affaires étrangères de la Mongolie ; et le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

60. L'animateur a rappelé que les États membres de la Commission avaient adopté en 2013 la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique et qu'ils s'étaient engagés à collaborer dans les quatre domaines ci-après : a) progrès vers la création d'un marché intégré ; b) développement d'une connectivité ininterrompue ; c) renforcement de la coopération financière ; et d) renforcement de la coopération économique et technique pour lutter contre les vulnérabilités et les risques communs. La communauté internationale avait conclu en 2015 quatre accords mondiaux historiques qui favorisaient le développement durable par l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale du développement : le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Programme 2030, l'Accord de Paris et le Plan d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

61. M. Tuioti a souligné que la coopération et l'intégration économiques régionales étaient essentielles pour la mise en œuvre du Programme 2030 et s'accordaient avec les priorités des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et celles de la feuille de route du Pacifique pour le développement durable. Ainsi, une meilleure connectivité régionale des TIC, au moyen de câbles sous-marins internationaux, permettrait d'améliorer la prestation des services publics dans les domaines de la santé et de l'éducation dans les pays insulaires du Pacifique, qui étaient désavantagés du fait de leur éloignement des principaux marchés et où le commerce interinsulaire demeurait limité. Ces difficultés nécessitaient des efforts accrus pour approfondir la coopération et l'intégration économiques régionales et pour coordonner l'action aux niveaux national, régional et mondial afin d'éviter les doublons.

62. M. de Silva a mis l'accent sur les progrès et les perspectives de son pays dans les années qui ont suivi le conflit, c'est-à-dire depuis 2009. L'objectif du pays était d'être une économie de marché sociale, fondée sur le savoir et hautement compétitive. À cette fin, le processus de réconciliation nationale serait critique, ce qui expliquait pourquoi le gouvernement y avait consacré des ressources importantes. Un des résultats de ce processus avait été l'examen d'une nouvelle constitution. Un autre serait son intégration régionale, processus qui serait également crucial dans la réalisation de l'objectif du pays. Le pays aspirait à être une économie ouverte et un moteur de l'intégration régionale. À cet égard, il envisageait de tirer parti de sa situation stratégique dans l'océan Indien pour rassembler les acheteurs et les vendeurs dans cette région dynamique, c'est-à-dire des entreprises et des consommateurs des grandes économies de l'Asie, telles que la Chine et l'Inde dans le golfe du Bengale, ainsi que de régions comme l'Afrique et l'Europe.

63. M<sup>me</sup> Kamrang a fait remarquer que la participation de son pays, en tant que membre, à l'OMC et à l'ASEAN avait eu des effets bénéfiques importants sur sa croissance économique et avait contribué à réduire la pauvreté. Appartenant à la catégorie des pays les moins avancés, son pays avait bénéficié du traitement spécial et différencié et de l'initiative Aide pour le commerce dans le cadre de l'OMC. En outre, sa qualité de membre de l'OMC avait permis au pays de renforcer son cadre juridique et régulateur et d'accroître les flux d'investissement. En tant que membre de l'ASEAN, il avait pu stimuler le commerce et les investissements intrarégionaux et faciliter les mouvements transfrontières de main-d'œuvre et le développement infrastructurel. Toutefois, un certain nombre de problèmes n'étaient toujours pas réglés, comme le respect des règles d'origine, les normes sanitaires et phytosanitaires et les normes techniques, ainsi que le traitement discriminatoire dans le cadre du Système généralisé de préférences. Elle a noté que la coopération et l'intégration économiques régionales contribuaient à la stabilité politique et économique dans la région ainsi qu'à sa prospérité future.

64. M. Zhaxylykov a noté que la coopération et l'intégration économiques régionales constituaient un cadre important pour la mise en œuvre du Programme 2030. Le mémorandum d'accord signé entre la Commission économique eurasiennne et la CESAP devrait contribuer à la réalisation du Programme 2030. Depuis la création de l'Union douanière de la Communauté économique eurasiennne en 2010, elle avait contribué à l'accroissement du volume des échanges commerciaux entre ses membres et à l'élimination des frontières dans le cadre de la coopération économique et commerciale. Les dirigeants de l'Union attachaient de l'importance au développement de la connectivité dans les secteurs de l'énergie et des transports afin de renforcer la sécurité énergétique et le volume du trafic entre les États membres. Par ailleurs, l'Union avait conclu un accord de libre-échange avec le Vietnam et prévoyait de signer des accords similaires avec la Chine, l'Inde, la République islamique d'Iran et Singapour. Elle considérait comme prioritaire le développement de la coopération avec les États membres de la Coopération économique Asie-Pacifique.

65. M. Damdinsuren a mis en évidence les moyens par lesquels la coopération et l'intégration économiques régionales pouvaient stimuler la croissance économique et la prospérité alors que son pays se trouvait devant de grands défis quant à son développement économique. Son pays faisait face à des coûts commerciaux élevés et il prenait pour cette raison un certain nombre de mesures visant à faciliter le commerce en adoptant l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, en accédant à l'Accord commercial Asie-Pacifique, en concluant un accord avec l'Union économique eurasiennne et en négociant des accords de libre-échange avec le Japon et la République de Corée. Les infrastructures physiques étaient d'une importance capitale en tant que facteur majeur pour faciliter la connectivité ininterrompue. À cet égard, il a évoqué le mémorandum d'accord conclu entre la Chine, la Fédération de Russie et la Mongolie qui prévoyait le développement d'un couloir économique multimodal constituant une liaison de transport terrestre du fret entre l'Europe et l'Asie. Son pays devait s'efforcer d'harmoniser et de simplifier les procédures douanières pour faciliter la circulation transfrontière. À cette fin, des plateformes de coopération régionale étaient indispensables.

66. Le Secrétaire général de la CNUCED a mis l'accent sur l'importance qu'il y avait à rendre le commerce inclusif et durable. Trois événements majeurs récents avaient des conséquences pour la coopération et l'intégration économiques régionales. Tout d'abord, l'adoption de programmes d'action mondiaux tels que le Programme 2030 et l'Accord de Paris ; deuxièmement, les difficultés auxquelles se heurtait le multilatéralisme ; et troisièmement, la

croissance exponentielle de l'économie numérique. Dans ces conditions, les pays devaient se concentrer sur deux problèmes : tout d'abord, les barrières « à l'intérieur des frontières » et les efforts conjoints pour la modernisation industrielle ; et deuxièmement, le développement de l'économie numérique, notamment les mouvements transfrontières de données et la promotion du commerce en ligne. La région Asie-Pacifique devait prendre l'initiative de favoriser non seulement le commerce et les investissements intrarégionaux mais également interrégionaux, jouer un rôle de promoteur du multilatéralisme et adopter des mécanismes nouveaux et innovants pour encourager et faciliter l'investissement.

67. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Afghanistan ; Arménie ; Bangladesh ; Bhoutan ; Chine ; Fédération de Russie ; Fidji ; Inde ; Iran (République islamique d') ; Japon ; Malaisie ; Mongolie ; Népal ; Pakistan ; Philippines ; République de Corée ; Samoa ; Sri Lanka ; Timor-Leste ; et Tuvalu.

68. Un représentant de l'organisation internationale ci-après a également fait une déclaration : Organisation de Shanghai pour la coopération.

69. La Conférence ministérielle a souligné que la coopération et l'intégration économiques régionales et le Programme 2030 se complétaient, et que la coopération et l'intégration économiques régionales étaient plus que jamais nécessaires pour la croissance économique et le développement durable. Elles pourraient également jouer un rôle important dans la prévention et le règlement des conflits. Un environnement favorable à l'apprentissage et au partage, notamment par le renforcement des capacités et le tutorat, était important pour amplifier la coopération et l'intégration économiques régionales et en accélérer le rythme.

70. La CESAP, organisation intergouvernementale la plus représentative dans la région, était l'enceinte la plus appropriée pour discuter des questions de coopération et d'intégration régionales, et la Conférence ministérielle lui a exprimé sa gratitude pour avoir contribué à une plus grande intégration et connectivité en Asie et dans le Pacifique. Elle a aussi félicité le secrétariat pour sa publication intitulée *Enhancing Regional Economic Cooperation and Integration in Asia and the Pacific*.

71. Le commerce et le financement étaient importants pour la réalisation des objectifs de développement durable et une politique commerciale ouverte sur l'extérieur était nécessaire pour la croissance économique. À cet égard, la Conférence ministérielle a été informée des politiques commerciales et des politiques d'investissement de divers pays de la région, notamment pour renforcer la compétitivité et améliorer l'environnement intérieur pour le commerce et les investissements, renforcer la facilitation du commerce et la participation aux chaînes de valeur régionales et mondiales, promouvoir et libéraliser l'investissement par des incitations et la création de zones économiques spéciales, et participer effectivement ou adhérer à l'OMC et aux accords, cadres et organisations d'intégration sous-régionaux et régionaux.

72. Tout en reconnaissant l'importance des accords commerciaux bilatéraux et régionaux en tant que mécanismes pour l'intégration économique régionale et pour la promotion du commerce et de l'investissement, la Conférence ministérielle a noté la préoccupation qui s'est exprimée à propos de la multiplication des accords commerciaux qui se chevauchaient avec le risque de produire l'effet « bol de nouilles », qui semait la confusion parmi les entreprises et diminuait tous les avantages de la libéralisation du commerce.

73. La Conférence ministérielle a pris note de la remarque selon laquelle l'intégration régionale devait être fondée sur l'ouverture et sur des règles commerciales multilatérales transparentes et universelles garantissant des avantages mutuels et une prospérité partagée pour tous les pays, tandis que le protectionnisme et le nationalisme économique devaient être évités et qu'en particulier, les barrières non tarifaires devaient être éliminées.

74. Il était important de renforcer les infrastructures matérielles et immatérielles pour promouvoir le commerce, notamment la simplification et l'harmonisation des réglementations douanières. À cet égard, le représentant d'un pays a souligné l'importance de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique et de l'activité du secrétariat dans le domaine de la facilitation du commerce en général, tandis qu'un autre représentant de pays a estimé que, si la facilitation du commerce était importante, l'Accord-cadre n'était pas le meilleur moyen de l'encourager.

75. La connectivité ininterrompue était un moyen de libérer le potentiel économique de la région. La coopération entre les pays était importante pour améliorer les infrastructures de transport, tant sur le plan des aspects immatériels que matériels, et l'amélioration de la mobilité était un élément central de la coopération et de l'intégration économiques régionales.

76. L'initiative « Une ceinture, une route » était un cadre important pour la connectivité transfrontalière et un vecteur du développement intégré. On a fait valoir qu'elle était cohérente avec l'initiative de coopération et d'intégration économiques régionales de la CESAP à la fois par sa teneur, sa portée et ses modalités de coopération. La Conférence a également pris note des avis exprimés à propos des possibilités de développement que l'initiative « Une ceinture, une route » avait offertes à la région.

77. Dans le cadre de certains accords tels que l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie, l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique et l'Accord intergouvernemental sur les ports secs, certains États membres mettaient en place un certain nombre de projets infrastructurels ou envisageaient de le faire, dans le cadre de l'initiative « Une ceinture, une route » et parallèlement à celle-ci, entres autres, qui aboutiraient à terme à des couloirs de transport international intermodal permettant la réalisation des objectifs nationaux et régionaux de développement.

78. Les pays de la région devaient continuer à faciliter le transport transfrontière par des mesures de coordination des politiques et d'harmonisation des règles et procédures. La Conférence ministérielle s'est félicitée des nombreuses initiatives prises par les pays pour parvenir à une connectivité de transport ininterrompue et durable, moteur essentiel de la coopération et de l'intégration économiques régionales, par l'amélioration des infrastructures et la suppression des obstacles opérationnels et pour rendre les couloirs de transport et de transit plus efficaces. La signature par la Chine, la Fédération de Russie et la Mongolie de l'Accord intergouvernemental sur les transports routiers internationaux le long du réseau de la Route d'Asie constituait une étape positive sur la voie de l'interconnexion des transports entre ces pays et au-delà, étant donné que cet Accord était ouvert à l'adhésion d'autres pays.

79. L'amélioration de l'infrastructure à large bande était importante pour le développement durable et pour la résorption de la fracture numérique. Il a été reconnu que l'infrastructure à large bande était un élément central et une condition préalable, entre autres domaines, de l'économie numérique, du

commerce électronique, de l'adaptation aux changements climatiques, de la réduction des risques de catastrophe, et du commerce et des affaires. Dans ce contexte, l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information jouait un rôle essentiel dans la promotion du développement de la connectivité régionale à large bande à l'appui du développement durable. La Conférence ministérielle a instamment prié les États membres de faire progresser la mise en œuvre du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, en tenant compte des possibilités offertes par diverses options de codéploiement, telles que le long des routes et des voies ferrées. L'exemple de l'initiative « Une ceinture, une route » a été mentionné, dans la mesure où elle pourrait faciliter de telles actions régionales en faveur de la large bande.

80. S'agissant des questions relatives à la connectivité énergétique, la Conférence ministérielle a noté les avantages potentiels de la connectivité énergétique sur la voie du développement durable. Les initiatives en matière d'interconnectivité énergétique pourraient constituer une base solide pour l'intégration et la coopération économiques régionales. Les échanges transfrontaliers d'électricité avaient été mutuellement bénéfiques et avaient facilité la diversification du bouquet énergétique. La connectivité énergétique pourrait favoriser un développement plus intégré, susceptible de promouvoir la coopération au profit du renforcement des capacités du secteur industriel. Les États membres ont également évoqué leurs efforts visant à créer une interconnexion énergétique au niveau des sous-régions et entre celles-ci, ce qui pourrait contribuer de manière importante à la réalisation des objectifs de développement durable.

81. La Conférence ministérielle a souligné l'importance des échanges entre les peuples et des migrations sûres, ordonnées et régulières dans les processus d'intégration régionale.

82. La coopération financière régionale était un élément important de la coopération et de l'intégration économiques régionales, étant donné le rôle décisif du financement dans la mise en œuvre du Programme 2030. Le fait de parvenir à la stabilité financière revêtait une importance particulière, y compris par l'harmonisation des différents arrangements régionaux existants afin de promouvoir la surveillance économique et l'apport de liquidités.

83. La région devait développer son infrastructure des marchés financiers, et l'absence de technicité financière avait provoqué une désaffectation des ressources financières de la région. La région devait se doter d'instruments de financement novateurs, tels que l'initiative de financement intitulée « Green Sukuk ».

84. La mobilisation des ressources nationales devait être renforcée par l'amélioration de la politique et de l'administration fiscales. À cet égard, il convenait d'améliorer la coopération régionale et de renforcer les capacités en matière fiscale.

85. Il était important d'accroître le financement des infrastructures, étant donné les importantes lacunes infrastructurelles dans la région. À cet égard, l'importance de la participation du secteur privé dans le cadre de partenariats public-privé a été notée.

86. La coopération régionale visant à promouvoir une plus grande inclusion financière était un élément déterminant de la réalisation du Programme 2030, étant donné, en particulier, ses effets directs sur les femmes et les pauvres. Un ferme soutien aux initiatives menées par la CESAP en matière d'inclusion financière a été exprimé.



87. Dans la mesure où de nombreuses catastrophes à grande échelle présentaient des dimensions transfrontières, tant par leur origine que par leurs effets, la Conférence ministérielle a appelé à agir et à coopérer de manière concertée au niveau régional pour renforcer la résilience et réduire au minimum les pertes et les dommages causés par les catastrophes. Les domaines de coopération régionale allant dans ce sens ont été recensés, y compris la création de systèmes de surveillance et d'alerte rapide, une meilleure connaissance des effets sectoriels des catastrophes et l'élaboration d'un plan d'action régional pour les dispositifs d'alerte rapide multirisques. Les moyens qui ont été recommandés à cette fin comprenaient notamment le partage des meilleures pratiques, des données d'expérience et des compétences ; l'élaboration d'une base de données régionale sur les changements climatiques ; et le renforcement des capacités.

88. Les pays ayant des besoins particuliers, qui comprenaient les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, demeuraient les plus vulnérables de la région. Dans ce contexte, la coopération et l'intégration économiques régionales offraient une occasion de partager les ressources et de faire naître un sentiment de destinée commune et d'appartenance mutuelle entre les peuples. Les ressources régionales, les biens publics régionaux et les programmes régionaux jouaient de ce fait un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de développement durable, et venaient compléter les objectifs et aspirations prioritaires des pays en matière de développement.

89. Seuls des efforts concertés et collectifs permettraient à la coopération et à l'intégration économiques régionales de relier les pays ayant des besoins particuliers au reste de la région et au monde de manière durable et inclusive. Les pays ayant des besoins particuliers devraient recevoir une attention particulière et un appui adapté, en bénéficiant d'une aide prioritaire et d'un traitement différencié, pour ce qui était de la promotion de la connectivité ininterrompue, de l'intégration commerciale et des autres initiatives de coopération régionale, notamment celles qui concernaient la lutte contre les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe. Dans ce contexte, la Conférence ministérielle a recommandé la mise en place d'initiatives régionales pour assurer la résilience des peuples et des économies des petits États insulaires face aux effets des changements climatiques et des catastrophes. Les membres de l'OMC devraient mettre en œuvre la décision ministérielle du 7 décembre 2013 relative à l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent pour les pays les moins avancés.

90. Le représentant d'un pays a noté que l'un des principes directeurs qui présidaient à la réalisation du développement durable était l'importance de ne laisser personne de côté, et que les impératifs du développement durable devaient être pris en compte dans le cadre de politiques favorables à la croissance économique inclusive et à la réduction des inégalités. Il était indispensable d'accorder une attention particulière aux obstacles qui entravaient les efforts individuels et collectifs déployés pour atteindre l'objectif commun consistant à éliminer la pauvreté et à garantir une vie meilleure. L'un de ces obstacles en particulier était l'imposition de mesures de contrainte unilatérales et extraterritoriales pour des motifs politiques, sous la forme de sanctions injustes et de diverses conditions, à l'endroit de pays en développement indépendants. De telles restrictions illégitimes sapaient les efforts déployés par les pays en développement pour accéder aux financements et aux technologies, pour stimuler les échanges commerciaux et pour établir une coopération et des partenariats véritables avec d'autres au niveau régional.

**F. Questions diverses**

(Point 8 de l'ordre du jour)

91. Aucune déclaration n'a été faite au titre de ce point de l'ordre du jour.

**G. Adoption de la déclaration ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique**

(Point 9 de l'ordre du jour)

92. La Conférence ministérielle a adopté la Déclaration ministérielle sur le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/MCREI(2)/L.3).

93. Le représentant des États-Unis d'Amérique a annoncé avec regret que sa délégation se dissociait de la Déclaration. Il a expliqué que sa délégation ne se ralliait pas au consensus à propos de l'invitation adressée à la CESAP de participer directement au travail de renforcement de la coopération économique régionale. Il a rappelé que sa délégation estimait que le secrétariat devait agir sur la base du consensus de ses membres plutôt que d'une simple majorité. Il a ensuite précisé le sens que donnait sa délégation au terme « protectionnisme » et ajouté que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 contenait des cibles non contraignantes que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies souhaitaient atteindre, néanmoins en fonction des politiques et priorités nationales.

**H. Adoption du rapport de la Conférence**

(Point 10 de l'ordre du jour)

94. La Conférence ministérielle a adopté le présent rapport le 24 novembre 2017.

**III. Organisation****A. Ouverture, durée et organisation de la Conférence**

95. La deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique s'est tenue à Bangkok du 21 au 24 novembre 2017. Elle comportait deux segments : le Segment hauts responsables (21 et 22 novembre 2017) et le Segment ministériel (23 et 24 novembre 2017). Elle était organisée conjointement par la CESAP et la BASD.

96. Le Segment ministériel a été ouvert par M. Winichai Chaemchaeng, Vice-Ministre thaïlandais du commerce, M. Bambang Susantono, Vice-Président de la BASD chargé de la gestion des connaissances et du développement durable, et la Secrétaire exécutive de la CESAP.

**B. Participation**

97. Les représentants des membres et membres associés de la CESAP ci-après ont participé à la Conférence ministérielle : Afghanistan ; Arménie ; Australie ; Azerbaïdjan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Brunéi Darussalam ; Cambodge ; Chine ; États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie ; Fidji ; Géorgie ; Îles Salomon ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Japon ; Kazakhstan ; Macao (Chine) ; Malaisie ; Maldives ; Mongolie ; Myanmar ; Népal ; Pakistan ; Palaos ; Philippines ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; République populaire démocratique

de Corée ; Samoa ; Sri Lanka ; Tadjikistan ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Tonga ; Turkménistan ; Tuvalu ; et Viet Nam.

98. Les représentants des observateurs permanents auprès de la CESAP et les observateurs ci-après ont participé à la Conférence : Allemagne ; Canada ; Israël ; Maroc ; et Suisse.

99. Un représentant du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a participé à la Conférence.

100. Étaient représentés les organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ; Fonds des Nations Unies pour la population ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; Organisation internationale du Travail ; Organisation météorologique mondiale ; et Union internationale des télécommunications.

101. Étaient également représentées les organisations intergouvernementales ci-après : Banque asiatique de développement ; Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures ; Commission du Mékong ; Commission économique eurasienne ; Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique ; Communauté internationale du poivre ; Conseil des entreprises de la sous-région Bassin du Mékong ; Organisation asiatique de la productivité ; Organisation de Shanghai pour la coopération ; Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique ; Union européenne ; et Union postale de l'Asie et du Pacifique.

102. Les organisations non gouvernementales, la société civile et les autres organismes ci-après étaient représentés : Institut de coopération économique régionale pour l'Asie centrale ; Institut coréen pour la politique économique internationale ; Institut singapourien des affaires internationales ; Université de Corée ; et Université de Tokyo.

### C. Élection du Bureau

103. La Conférence a élu le Bureau suivant pour le Segment hauts responsables :

Président : M. Shahidul Islam (Bangladesh)  
 Vice-Présidents : M. Abdul Haleem Abdul Ghafoor (Maldives)  
 M. Tun Tun Naing (Myanmar)  
 M. Ashot Kocharian (Arménie)

104. La Conférence a élu le Bureau suivant pour le Segment ministériel :

Président : M. Swarnim Waglé (Népal)  
 Vice-Présidents : M. Bounchanh Sinthavong (République démocratique populaire lao)  
 M. Abdul Haleem Abdul Ghafoor (Maldives)  
 M. Epa Tuioti (Samoa)  
 M. Harsha de Silva (Sri Lanka)  
 M. Ilyosiddin Kamoliddinzoda (Tadjikistan)  
 M. Aurélio Guterres (Timor-Leste)  
 M. Ezizgeldi Annamammedov (Turkménistan)  
 M. Namoliki S. Neemia (Tuvalu)  
 M. Le Dinh Tho (Viet Nam)

**D. Ordre du jour**

105. La Conférence a adopté l'ordre du jour suivant :

*Segment hauts responsables*

1. Ouverture de la session :
  - a) Allocutions d'ouverture ;
  - b) Élection du Bureau ;
  - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique pour appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
3. Examen des progrès accomplis par la région dans les quatre domaines de coopération et d'intégration économiques régionales, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030 :
  - a) Éliminer les obstacles à une plus grande intégration des marchés ;
  - b) Vers une connectivité régionale ininterrompue ;
  - c) Renforcer la coopération financière régionale ;
  - d) S'attaquer aux vulnérabilités et risques communs.
4. Projet de déclaration ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique.
5. Questions diverses.

*Segment ministériel*

6. Ouverture de la session :
  - a) Allocutions d'ouverture ;
  - b) Élection du Bureau ;
  - c) Adoption de l'ordre du jour.
7. Débat de politique générale sur des questions intéressant la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique.
8. Questions diverses.
9. Adoption de la déclaration ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique.
10. Adoption du rapport de la Conférence.
11. Clôture de la Conférence.

**E. Manifestations parallèles**

106. Le séminaire, les manifestations parallèles et les réunions spéciales ci-après ont été organisés parallèlement à la Conférence ministérielle :

a) 21 novembre 2017 : Perspectives sous-régionales sur la coopération et l'intégration économiques régionales, manifestation organisée par la CESAP ;

b) 22 novembre 2017 : Présentation régionale officielle de l'*Asian Economic Integration Report 2017*, organisée par la Banque asiatique de développement ;

c) 23 novembre 2017 : Vers une connectivité de transport à l'échelle régionale, manifestation spéciale de haut niveau organisée conjointement par la CESAP et l'Organisation de Shanghai pour la coopération ;

d) 24 novembre 2017 : Séminaire de politique générale sur l'initiative « Une ceinture, une route », organisé conjointement par la CESAP et le Gouvernement chinois.

## Annexe

## Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/MCREI(2)/1	Renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique pour appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	2
E/ESCAP/MCREI(2)/2	Éliminer les obstacles à une plus grande intégration des marchés en Asie et dans le Pacifique	3 a)
E/ESCAP/MCREI(2)/3	Vers une connectivité régionale ininterrompue en Asie et dans le Pacifique	3 b)
E/ESCAP/MCREI(2)/4	Renforcer la coopération financière régionale en Asie et dans le Pacifique	3 c)
E/ESCAP/MCREI(2)/5	S'attaquer aux vulnérabilités et risques communs en Asie et dans le Pacifique	3 d)
E/ESCAP/MCREI(2)/6	Rapport de la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique	
<i>Document de travail</i>		
E/ESCAP/MCREI(2)/WP.1	Projet de déclaration ministérielle	4
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/MCREI(2)/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c) et 6 c)
E/ESCAP/MCREI(2)/L.2	Projet de rapport	10
E/ESCAP/MCREI(2)/L.3	Projet de déclaration ministérielle sur le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique	9
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
<a href="http://www.unescap.org/events/reci-2017">www.unescap.org/events/reci-2017</a>	Information for participants, list of participants and tentative programme	